



# COMMENT...



## LES AUTRES PUBLICATIONS DANS LA SÉRIE "COMMENT..."

Analyser des budgets

Effectuer une évaluation du droit à l'alimentation

Suivre la réalisation du droit à l'alimentation

## LÉGIFÉRER SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

Les mesures législatives concernant la mise en œuvre du droit humain à une alimentation adéquate sont mises en relief aussi bien dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels que dans les Directives pour le droit à l'alimentation\*. Trois domaines juridiques distincts sont à prendre en considération: les dispositions constitutionnelles, la loi-cadre et la législation sectorielle.

### Constitutions

Dans le monde, presque toutes les constitutions ont un chapitre sur les droits de l'homme qui fixe des limites et une orientation claire pour la législation et les politiques de l'État. L'incorporation du droit à l'alimentation dans la constitution donne aux tribunaux et aux institutions de protection des droits de l'homme une norme par rapport à laquelle l'action du gouvernement peut être mesurée. Le plus souvent, les dispositions constitutionnelles sont calquées sur celles des traités des droits de l'homme, et énoncent des droits et des libertés garantis en termes généraux.

### Loi-cadre

Une loi-cadre énonce les principes généraux guidant les obligations des États, à savoir prendre des mesures immédiates pour que chacun soit à l'abri de la faim et réaliser progressivement le droit humain à l'alimentation. Elle est plus détaillée que les dispositions constitutionnelles et définit d'une manière plus précise des obligations et des arrangements institutionnels nécessaires pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation.

### Dispositions clés

Une loi-cadre devrait couvrir toutes les dimensions du droit à l'alimentation, mais rester d'ordre général. Elle sert de cadre pour l'établissement des institutions, la création des systèmes et la mise en œuvre de la législation secondaire pertinente. Les dispositions clés d'une loi-cadre incluent les éléments suivants:

- définition du contenu du droit à l'alimentation et des obligations qui en découlent pour les autorités publiques
- prohibition des discriminations et mesures spéciales en faveur des groupes vulnérables
- mesures pour renforcer l'application du droit à l'alimentation, telles que demande d'une évaluation d'impact sur le droit à l'alimentation ou mesures de formation et d'information
- arrangement institutionnel pour son application, y compris mécanismes de participation de la société civile
- procédures et recours en cas de violations du droit à l'alimentation
- arrangements financiers et budgétaires
- dispositions concernant l'adoption de la législation secondaire et la conformité avec la loi-cadre.

### Processus législatif

L'efficacité d'une loi-cadre dépend tout autant du caractère participatif du processus de sa rédaction que du choix des éléments spécifiques à traiter. Tous les secteurs de la société, y

compris le gouvernement, la société civile et le secteur privé, devraient être associés. Le processus devrait analyser et examiner les conséquences budgétaires, économiques, sociales et administratives qui découleraient de la mise en œuvre de la loi-cadre.

### Préparation aux urgences

Le droit à l'alimentation s'applique en toutes circonstances, y compris en cas de catastrophes naturelles ou en périodes de conflit. Une loi-cadre devrait exiger aussi que soient définies les mesures et les procédures à employer durant ces crises.

### Arrangements institutionnels

Il n'est pas possible de garantir l'application du droit à l'alimentation sans une collaboration entre les divers secteurs, institutions et acteurs, publics et privés, impliqués dans des activités visant à assurer la disponibilité, l'accessibilité et l'acceptabilité d'aliments dans un pays donné. La Directive 5 pour le droit à l'alimentation met l'accent sur la coordination entre les institutions. Les États devraient établir une autorité nationale de coordination pour le droit à l'alimentation et définir son statut juridique, sa composition, son mandat et ses fonctions. Des mécanismes de participation de la société civile dans les institutions pertinentes devraient être mis en place.

### Suivi et recours

La disponibilité et l'accessibilité de mécanismes de recours sont essentielles pour la réalisation des droits de l'homme. Ceux qui considèrent que leurs droits de l'homme ont été lésés doivent pouvoir introduire un recours devant les organes administratifs, les tribunaux ou les commissions nationales des droits de l'homme pour obtenir réparation. Il est également important de suivre si les gouvernements s'acquittent de leurs obligations et d'évaluer leurs performances et les progrès accomplis dans la réalisation de ce droit fondamental. La Directive 7 pour le droit à l'alimentation souligne que le gouvernement doit assurer que les titulaires de droits soient informés de leurs droits et libertés.

### Financement

L'élaboration d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation permet aux gouvernements de prévoir des arrangements financiers pour la mise en œuvre de ce droit humain fondamental et de spécifier les principes qui gouverneront l'affectation et l'utilisation des ressources. S'il incombe aux gouvernements d'établir les budgets ou la politique fiscale, la loi doit garantir qu'ils n'abusent pas de leur pouvoir de le faire.

### Examen de la législation sectorielle

Le fait que le droit à l'alimentation recoupe différents secteurs peut contribuer à sa réalisation ou la contrecarrer. Les domaines sectoriels clés incluent généralement le commerce, les ressources naturelles, l'emploi, l'éducation, la sécurité sociale, la sécurité sanitaire des aliments, l'étiquetage des produits et la protection des consommateurs. Les États doivent examiner la législation sectorielle pertinente pour s'assurer de sa compatibilité avec le droit à l'alimentation. À cet effet, ils devraient tout d'abord, établir la responsabilité institutionnelle pour ce processus et identifier les domaines sectoriels pertinents dans lesquels une intervention est nécessaire. Cette institution sélectionnerait ensuite des lois spécifiques à être examinées, définirait des critères pour l'examen et l'établissement des rapports ("critères de révision") et élaborerait un plan d'action.

*\* Les Directives volontaires pour appuyer la concrétisation progressive des droits à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Conseil de la FAO en novembre 2004, peuvent être téléchargées sur le site web de l'Unité pour le droit à l'alimentation: [www.fao.org/righttofood](http://www.fao.org/righttofood).*